

# L'emploi saisonnier : une ressource importante pour l'économie d'Occitanie

Insee Analyses Occitanie • n° 121 • Septembre 2022



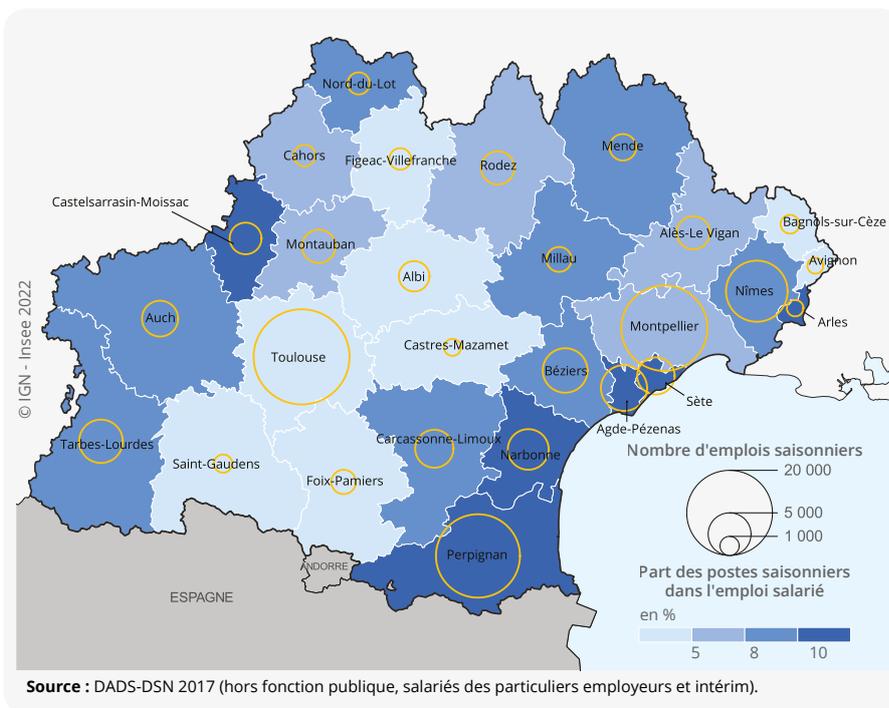
L'Occitanie est la troisième région française pour le recours à l'emploi de saisonniers. Ils travaillent principalement dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, des arts, des spectacles et des activités récréatives et dans l'agriculture. L'activité saisonnière se concentre particulièrement sur la période estivale, notamment dans les secteurs liés au tourisme. Les emplois saisonniers sont le plus souvent non qualifiés et parfois pourvus par une main-d'œuvre étrangère. En 2021, les employeurs ont anticipé des difficultés de recrutement importantes pour 2022, mais moins pour les emplois saisonniers que pour les non saisonniers.

Avant l'été, de nombreuses entreprises ont fait part de leurs préoccupations en matière de recrutement de saisonniers, allant jusqu'à s'inquiéter du maintien de leur activité au niveau prévu faute de pouvoir recruter la main-d'œuvre nécessaire. Mais que représente l'emploi saisonnier en Occitanie ? quels sont les secteurs économiques les plus dépendants de cette main-d'œuvre ? quels emplois sont occupés par des saisonniers ? L'objectif de cette étude est de répondre à ces questions alors que peu d'études régionales sont disponibles sur le travail saisonnier, qui fait pourtant l'objet de différentes politiques publiques visant à sécuriser le parcours des saisonniers ou à améliorer leurs conditions de travail ou de vie.

En Occitanie en 2017, les entreprises ont eu recours à 192 400 postes de saisonniers pour répondre à des besoins ponctuels en main-d'œuvre. D'une durée limitée, ces embauches visent à combler un surcroît d'activité appelé à se répéter chaque année à la même période

► **méthodologie.** L'emploi saisonnier représente 7,7 % des postes salariés du

## ► 1. Nombre d'emplois saisonniers et poids dans l'emploi salarié par zone d'emploi



En partenariat avec :

secteur privé hors contrats d'intérim. Avec près de 23 millions d'heures saisonnières, le taux de recours, c'est-à-dire la part des heures saisonnières dans l'ensemble des heures salariées, est supérieur à la moyenne française (1,3 % en Occitanie contre 0,8 % en France). La région se classe ainsi au troisième rang, derrière la Corse et Provence-Alpes-Côtes d'Azur et devant Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine.

Si tous les territoires d'Occitanie ont recours à des emplois saisonniers, leur poids varie sensiblement d'un endroit à l'autre ► **figure 1**. Un quart des emplois sont saisonniers dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas alors qu'il n'y en a quasiment pas dans celle de Castres-Mazamet.

### Trois embauches de saisonniers sur dix dans l'hébergement et la restauration

Le secteur de l'hébergement et de la restauration fait massivement appel à l'emploi saisonnier, particulièrement en Occitanie. Avec 53 400 recrutements en 2017, il représente près de trois embauches sur dix et 38 % des heures de travail des saisonniers de la région ► **figure 2**.

La saison dans l'hébergement et dans la restauration s'étale de début avril à fin septembre, avec un pic particulièrement marqué en juillet et en août. En moyenne, durant le mois d'août plus de 28 200 postes saisonniers sont occupés chaque jour dans ce secteur ► **figure 3**. Au total, 8,3 % des heures travaillées dans l'année sont saisonnières dans l'hébergement et la restauration. Les métiers sont variés : plus de la moitié des postes sont proposés dans les restaurants et les bars (cuisiniers, serveurs, commis de cuisine...). Viennent ensuite les emplois dans l'hôtellerie, les résidences de vacances et les campings (veilleurs de nuits, réceptionnistes, agents polyvalents de villages de vacances...).

Face à la forte fréquentation touristique, les départements du littoral ont particulièrement besoin de main-d'œuvre saisonnière dans ce secteur : 33 % des postes saisonniers sont localisés dans l'Hérault, 19 % dans les Pyrénées-Orientales et 12 % dans le Gard. La zone d'emploi de Perpignan est celle qui compte le plus de saisonniers dans l'hébergement et la restauration (10 500 postes), suivie par celle de Montpellier (8 600 postes) et celle d'Agde-Pézenas (5 300 postes), beaucoup plus petite. Les zones d'emplois touristiques de Nîmes et de Carcassonne offrent respectivement 2 800 et 1 500 postes saisonniers. Celle de Tarbes-Lourdes en compte près de 3 500, en très grande majorité dans les hôtels lourdaux.

Un contrat saisonnier dans l'hébergement-restauration dure en moyenne un mois et demi. Sur le littoral, la durée est plus longue : deux mois en moyenne dans la zone d'Agde-Pézenas.

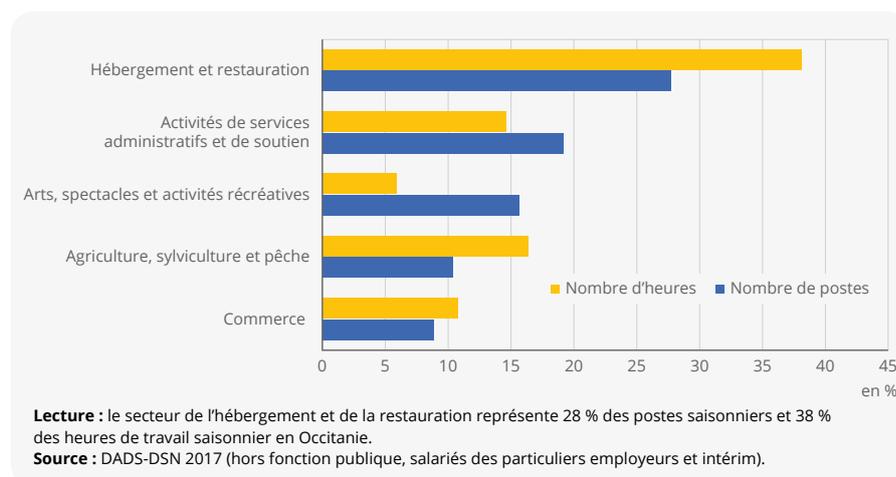
### L'emploi saisonnier agricole très présent dans le Gard et le Tarn-et-Garonne

En Occitanie comme au niveau national, l'agriculture est un des secteurs où l'emploi saisonnier pèse le plus dans l'emploi

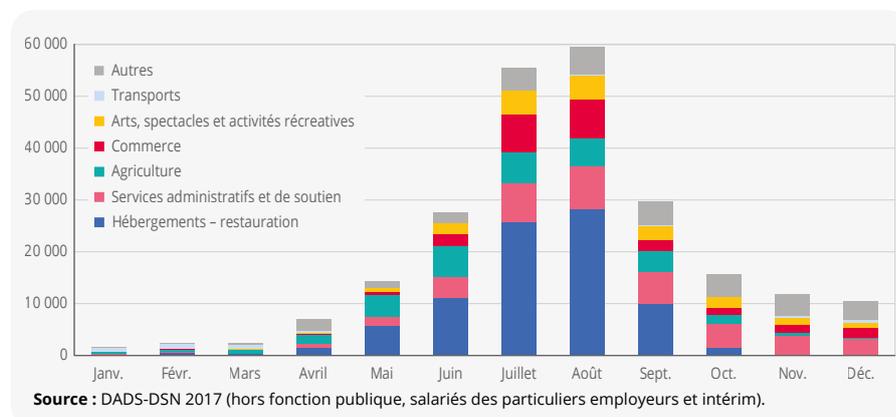
salarié total. En Occitanie, 20 000 postes saisonniers relèvent du secteur agricole, représentant 17 % des heures de travail des saisonniers recrutés dans la région ► **figure 2**.

Ces emplois sont très présents dans les départements de productions fruitières : 38 % sont localisés dans le Gard, 26 % dans le Tarn-et-Garonne et 14 % dans les Pyrénées-Orientales. Les zones d'emploi qui embauchent le plus de saisonniers sont celles de Castelsarrasin-Moissac, Montauban, Perpignan et Nîmes. Elles représentent 65 % des embauches de

## ► 2. Répartition des postes saisonniers et des heures rémunérées correspondantes selon les principaux secteurs d'activité en Occitanie



## ► 3. Nombre moyen de postes saisonniers par mois et par secteur d'activité en Occitanie



### ► Encadré - Des difficultés de recrutement en 2022

Selon l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) de Pôle Emploi réalisée entre octobre et novembre 2021, 41 % des intentions d'embauches en Occitanie pour l'année 2022 concernent des postes que les employeurs qualifient de saisonniers. Ces employeurs déclarent anticiper des difficultés de recrutement dans 45 % des cas. C'est dix points de plus qu'en 2021. Dans le Tarn-et-Garonne, les Hautes-Pyrénées et la Lozère, cette proportion dépasse même 57 %. Des difficultés de recrutement sont anticipées dans les métiers de l'hébergement et de la restauration, de l'animation et des services aux entreprises. Elles sont moins fortes dans l'agriculture.

Ces difficultés de recrutement ne sont pas spécifiques aux emplois saisonniers. La proportion de recrutements jugés difficiles est supérieure pour les projets non saisonniers (62 % contre 45 %). Les métiers les plus en tension, dans la construction, la santé et l'aide à domicile, embauchent d'ailleurs peu de saisonniers.

saisonniers agricoles. La main-d'œuvre saisonnière agricole est nécessaire tout au long de l'année mais le besoin est particulièrement important l'été de juin à août ► **figure 3**.

Près des deux tiers des embauches de saisonniers agricoles concernent des travaux de récolte, d'éclaircissage et de taille dans les vergers, les serres ou les champs (pommes, fraises, melons...). Ils s'étalent d'avril à novembre selon les cultures. Les vignobles, notamment ceux du Languedoc et du Roussillon, et dans une moindre mesure du Tarn-et-Garonne, de l'Albigeois, du Quercy, du Rouergue et de l'Aveyron, nécessitent également de la main-d'œuvre saisonnière tout au long de l'année et plus particulièrement durant la période des vendanges. Un quart des postes saisonniers agricoles sont ainsi proposés dans les exploitations viticoles. S'y ajoutent, hors du secteur de l'agriculture, 2 000 emplois saisonniers dans les coopératives viticoles et autres établissements de vinification, de septembre à décembre.

Les saisonniers agricoles sont embauchés pour des volumes de travail plus importants que dans les autres secteurs : les postes sont plus souvent à temps complet et la durée moyenne d'un contrat saisonnier agricole est d'un mois et demi.

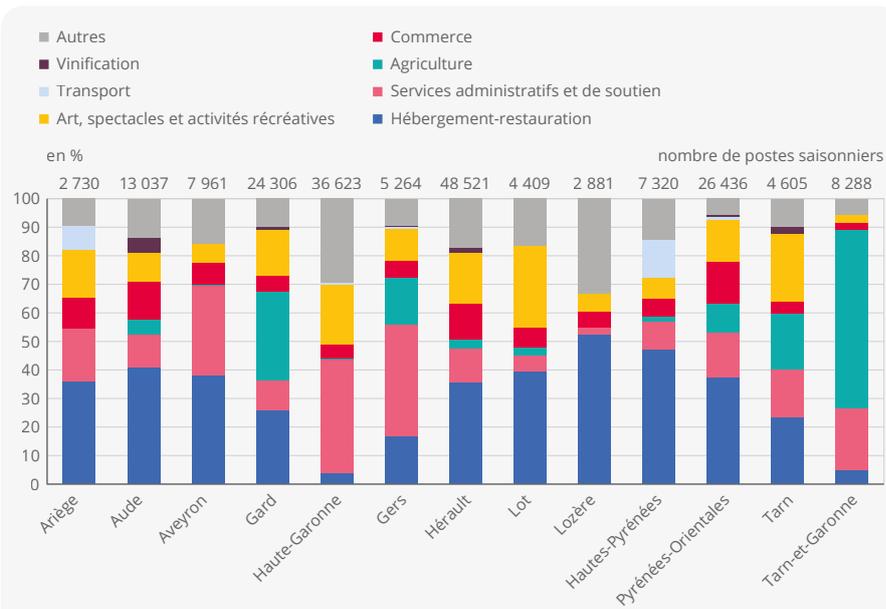
### Deux postes saisonniers sur dix dans le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives

Le secteur des arts, des spectacles et des activités récréatives recrute 30 300 saisonniers en 2017 en Occitanie, souvent sur des contrats très courts. La saison débute en avril et se poursuit jusqu'en décembre, avec un pic marqué durant l'été. En juillet et en août, près de 4 500 postes sont occupés chaque jour en moyenne ► **figure 3**.

Les arts et les spectacles, qui représentent les trois quarts des emplois saisonniers de ce secteur, recrutent des saisonniers sur des contrats courts, pour six jours en moyenne. Ce sont des emplois liés aux spectacles vivants et à la gestion des salles de spectacles, situés principalement dans les zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier.

Les activités sportives, récréatives et de loisirs recrutent 6 800 saisonniers en 2017 pour assurer l'animation des parcs d'attractions, des clubs de sport, des services de plages et de plaisance... Ces emplois sont disséminés sur l'ensemble de la région. Cependant, la zone d'emploi de Perpignan en concentre un quart. Les durées de contrat sont plus longues (35 jours en moyenne).

## ► 4. Nombre et répartition des postes saisonniers par secteur selon les départements d'Occitanie en 2017



Source : DADS-DSN 2017 (hors fonction publique, salariés des particuliers employeurs et intérim).

### ► Encadré - Les postes saisonniers sont parfois occupés par des salariés qui résident loin

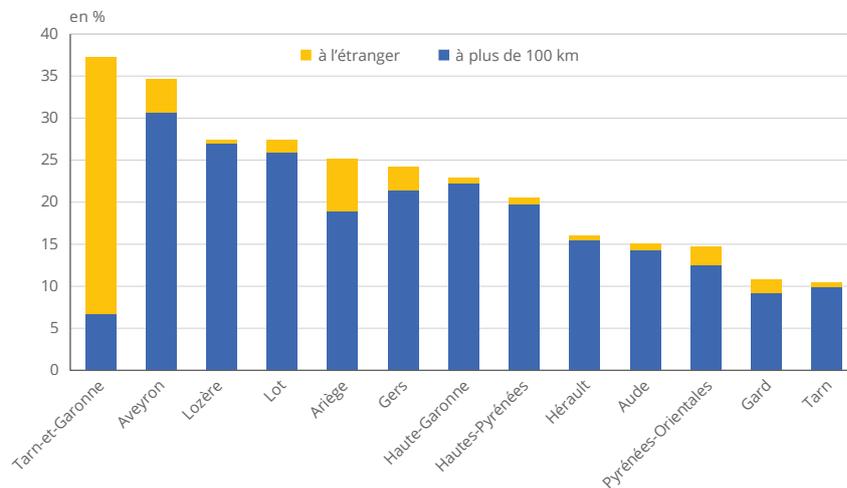
Face aux difficultés de recrutement local, les salariés saisonniers viennent parfois de loin. En Occitanie, lors du pic de juillet, 17 % des personnes qui occupent un emploi saisonnier résident habituellement à plus de 100 km ou à l'étranger.

Certains départements, notamment les plus ruraux, ont davantage recours à une main-d'œuvre saisonnière non locale ► **figure 5** : dans le Tarn-et-Garonne, 37 % de la main-d'œuvre saisonnière réside habituellement à plus de 100 km de leur lieu de travail, dont la plupart vient de l'étranger. C'est 35 % des saisonniers qui résident à plus de 100 km ou à l'étranger dans l'Aveyron, 28 % en Lozère et 27 % dans le Lot. À l'inverse, dans le Gard et le Tarn, la main-d'œuvre est plutôt locale.

Les zones d'emploi du Tarn-et-Garonne, proposant de nombreux postes saisonniers dans l'agriculture, sont celles qui emploient le plus de personnes résidant à l'étranger : un tiers des saisonniers dans la zone de Montauban, un peu plus d'un quart dans celle de Castelsarrasin-Moissac.

L'accès à un hébergement est déterminant pour cette main-d'œuvre venant de loin. Les pouvoirs publics ont mis en place plusieurs dispositifs en faveur du logement des saisonniers : aide financière pour les frais d'hébergement, ouverture d'internats de lycées, aides à la rénovation de bâtiments pour l'accueil des saisonniers...

### ► 5. Part des postes saisonniers occupés par des personnes résidant à plus de 100 km ou à l'étranger selon les départements



Lecture : dans le Tarn-et-Garonne, 37 % des postes saisonniers sont occupés par des personnes résidant à plus de 100 km, 31 % résident à l'étranger.

Source : DADS-DSN 2017 (hors fonction publique, salariés des particuliers employeurs et intérim).

## Une saisonnalité essentiellement estivale mais qui se poursuit jusqu'à la fin de l'année

Les autres secteurs économiques recrutent également des saisonniers pour répondre à une surcharge d'activité ou pour remplacer les salariés en congés. Les services administratifs et de soutien représentent ainsi une part importante des embauches saisonnières en France comme en Occitanie (37 000 postes dans la région). C'est le cas particulièrement en Haute-Garonne, dans le Gers et dans l'Aveyron ► **figure 4**, départements où l'industrie, fortement utilisatrice de ces services, est importante. Ces emplois saisonniers consistent notamment à assurer le nettoyage des bureaux et des bâtiments, la sécurité privée ou à mettre à disposition des ressources humaines pour remplacer des salariés en congés ainsi qu'à renforcer les agences de voyages ou les organisateurs des foires qui font face à un pic d'activité.

Les commerces emploient également de nombreux saisonniers (17 200 postes). L'activité se concentre l'été, particulièrement dans les commerces de fruits et légumes et dans les magasins de vêtements sur le littoral, mais aussi dans les hypermarchés et supermarchés un peu partout sur le territoire. Les commerces recrutent également pendant les périodes de soldes ou pour les fêtes de fin d'année. Dans les industries agro-alimentaires (confiseurs, transformateurs de fruits et de viande...), l'activité saisonnière s'étale de septembre à décembre (4 300 postes). Enfin, en hiver, les stations de ski embauchent également des saisonniers dans le secteur des transports, notamment pour assurer le fonctionnement des remontées mécaniques : 1 350 postes, principalement dans les Hautes-Pyrénées.

## Des postes peu qualifiés

Les salariés saisonniers occupent souvent des postes peu qualifiés. Ainsi en 2017, 31 % des 143 000 saisonniers qui résident dans la région occupent un emploi d'ouvrier non qualifié, contre 13 % pour l'ensemble des salariés. Ils sont aussi plus jeunes : 42 % ont moins de 25 ans et seulement 16 % ont plus de 50 ans. Ils sont particulièrement jeunes dans le secteur de l'hébergement et de la restauration, où plus de la moitié des saisonniers ont moins de 25 ans. Pour ces jeunes, les emplois saisonniers sont souvent synonymes de « jobs d'été ». Si une grande majorité des saisonniers sont rémunérés au SMIC, 30 % d'entre eux ont une rémunération horaire dépassant d'au moins 30 % le salaire minimum. Plus de la moitié des saisonniers résidant dans la région n'occupent pas d'emploi

salarié (saisonnier ou non) dans les huit mois suivant la fin de leur contrat. En effet, beaucoup d'étudiants occupant un job saisonnier d'été se consacrent à leurs études le reste de l'année. Par ailleurs, certains travailleurs indépendants peuvent cumuler leur activité avec un emploi saisonnier salarié. C'est par exemple le cas d'un agriculteur embauché dans les remontées mécaniques sur sa commune. ●

**Axelle Bonzi (Insee),  
Marielle Dhune (Dreets),  
Pierre Brossier (Pôle Emploi)**



Retrouvez plus de données en téléchargement sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr)

### ► Méthodologie

Les saisons sont déterminées à partir du volume quotidien des postes pour chaque croisement « zone d'emploi x activité détaillée », observé sur une période s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017 afin de s'assurer de la récurrence des saisons.

Une saison est alors repérée par un dépassement significatif pendant au moins 15 jours consécutifs, et récurrent chaque année, du volume d'emplois d'un croisement « zone d'emploi x activité détaillée ». Les décalages légers de chronicité d'une année sur l'autre (liés à la météo, aux dates d'événements...) sont traités. Les dépassements de très courte durée ne sont pas retenus.

Plus précisément, une saison est repérée si :

- le volume d'emplois dépasse pendant au moins 15 jours consécutifs le volume de référence sur l'année (la référence est le 1<sup>er</sup> quartile (Q1) augmenté de 5 % ou, pour les périodes s'étalant sur plus de 200 jours, la médiane) ;
- la hausse momentanée s'accompagne d'un pic d'emploi (le pic d'emploi doit atteindre Q1 + 10 % ou médiane + 5 %) ;
- sur les trois années précédentes, une hausse momentanée du volume d'emplois accompagnée d'un pic est observée à des dates proches (plus ou moins 30 jours pour les saisons inférieures à 100 jours et 50 jours pour les autres). Pour être retenue, une saison doit compter au moins 10 postes saisonniers.

Un poste est qualifié de saisonnier si les dates de début et de fin sont incluses dans les bornes d'une saison, quel que soit le type de contrat signé. En raison de la méthode de repérage des saisons, des embauches pour quelques jours chaque année, à des dates variant significativement d'une année sur l'autre, peuvent ne pas être considérées comme saisonnières. Une personne sera considérée comme saisonnière si elle a occupé au moins un poste saisonnier dans l'année.

### ► Pour en savoir plus

- Insee Première sur l'emploi saisonnier en France métropolitaine à paraître au quatrième trimestre 2022.
- « En Occitanie, un emploi salarié sur quinze est lié à la présence des touristes », *Insee Flash Occitanie* n° 118, mars 2022.
- « Quelle place occupe l'emploi saisonnier en France ? » *Dares Analyses* n° 057, décembre 2019.
- « Emploi saisonnier : enjeux et perspectives » *France Stratégie*, juillet 2016.

### ► Sources et définitions

Les fichiers utilisés sont des sources administratives, DADS (déclarations annuelles de données sociales) et DSN (Déclaration sociale nominative), sur le champ des salariés, hors fonction publique, particuliers employeurs et intérim. L'intérim n'est pas retenu dans le champ de l'étude en raison de la difficulté à affecter les contrats intérimaires au secteur des établissements utilisateurs avec une qualité suffisante.

Le **taux de recours** est le nombre d'heures rémunérées correspondant aux postes saisonniers, rapporté au nombre d'heures rémunérées de l'ensemble des postes du secteur ou de la zone. La sécurisation des parcours professionnels et l'accès à un emploi pérenne est abordé en fin d'étude à partir du **panel Tous salariés** : ce panel comprend 10 800 salariés résidant en Occitanie qui ont occupé un poste saisonnier en 2014 et qui sont suivis mois par mois pendant 3 ans. Cette source ne permet pas de connaître la situation face à l'emploi des personnes qui sortent de la situation de salarié.

L'enquête **Besoins en main-d'œuvre (BMO)**, mobilisée dans l'encadré sur les difficultés de recrutement, est réalisée auprès d'un échantillon d'employeurs. Les caractères « saisonnier » et « difficile » des intentions d'embauches sont déclaratifs. La méthodologie de détermination des saisons expliquée ci-dessus n'est donc pas utilisée dans cet encadré.

